


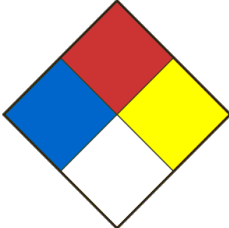


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|--|-------------------------------------|--|---|
| Identification du produit DIPHÉNYLAMINE | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique (C ₆ H ₅) ₂ NH | | Numéro MAT DR-0134 | Masse molaire 169,23 |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes DIPHENYLAMINE, N-PHENYLBENZENEAMINE, N-PHENYLANILINE, ANILINOENZÈNE, DPA, BIG DIPPER, SCALDIP | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h | |
| Téléphone en cas d'urgence | 418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h | | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 |
| Date FDS préparée 2020-02-06 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---|---|
| Classification SIMDUT/SGH | <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2</p> <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 3</p> <p>Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 3</p> <p>Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 3</p> |
| Mention d'avertissement | DANGER |
| Mentions de danger (H) | <p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H331 Toxique par inhalation.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> |
| Conseils de prudence (P) | <p>P260 Ne pas respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.</p> <p>P261 Éviter de respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.</p> <p>P264 Se laver soigneusement après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P361 + P364 Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême) |
|  | <p>Santé 3</p> <p>Inflammabilité 1</p> <p>Réactivité 0</p> <p>Spécial</p> |

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%P/P) |
|---|--|----------------------|
| Diphénylamine | 122-39-4 | <=100 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|--|---|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux (fantôme) | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Inflammabilité | Non |
| Conditions d'allumage | Non-inflammable ni combustible. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction inappropriés | Donnée non-disponible. |
| Produits de combustion dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx). |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (ref .Section 10) Risques modérés de feu en présence de chaleur ou de flammes. Le diphénylamine peut réagir violemment au contact de l'hexachloromélatamine ou du trichloromélatamine. Ce produit en forte concentration dans l'air est capable de créer une explosion de poussières. Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|---|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. |
|---|---|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|---|
| Conditions d'entreposage | Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger des rayons du soleil et de la lumière. Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'abri des matières oxydantes et des acides. |
| Méthode et équipement de manutention | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Utiliser une hotte de préférence. |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Valeur | Base |
|---------------|----------|------------------------|-----------------------------|---|
| DIPHÉNYLAMINE | 122-39-4 | TWA | 10.000000 mg/m ³ | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | TWA | 10.000000 mg/m ³ | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | TWAEV | 10.000000 mg/m ³ | Canada. Ontario OELs |
| | | VEMP | 10.000000 mg/m ³ | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| | | VEMP | 10 mg/m ³ | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

| | |
|------------------------------|--|
| Origine des données | Sigma-Aldrich. |
| Ventilation | Utiliser une hotte. |
| Respiratoire | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|--|
| État physique | Solide. |
| Apparence | Cristalline blanche/jaune/brun. |
| Odeur | Organique.. |
| Seuil olfactif | 0.05ppm |
| pH | Donnée non disponible.. |
| Point de fusion / congélation | 50-53°C |
| Point initial d'ébullition | 302°C |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | 153°C |
| Taux d'évaporation | Données non disponibles |
| Inflammabilité | Non |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | Données non disponibles |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | Données non disponibles |
| Tension de vapeur | 1.0 mmHg @ 108.3°C. |
| Densité de vapeur | 5.84 (air=1). |
| Densité | 1.16g/cm ³ |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau. Soluble dans l'alcool, le benzène, le disulfure de carbone et l'éther. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | log Pow: 3.5. |
| Température d'auto-inflammation | 635°C |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité | Données non disponibles |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Réactivité | Non-réactif sous conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à l'air. Sensible à la lumière. |
| Risque de réactions dangereuses | Stable sous conditions normales. |
| Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations | Ce produit peut décolorer si exposé à la lumière. Produits incompatibles. Exposition à l'air. |
| Matériaux incompatibles | Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les acides forts, l'hexachloromélatamine, le trichloromélatamine, la lumière, la chaleur et l'humidité. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx). |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

DIPHÉNYLAMINE

| | |
|--|---|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aiguë : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et larmoiement. |
| - Peau | Irritation et dermatite. L'exposition prolongée peut entraîner une réaction allergique caractérisée principalement par des lésions érythémateuses. |
| - Respiration | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, sudation, salivation, nausées et vomissements. |
| - Ingestion | Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, lésions aux reins, possibilité d'atteinte du foie et de la rate, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, salivation, méthémoglobinémie, convulsions, nausées et vomissements. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensation de brûlure, dermatite, allergie cutanée, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, fatigue, anémie, méthémoglobinémie, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible d'entraîner des anomalies du système reproducteur chez l'humain. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Rat - 1120 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - > 2 000 mg/kg. |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 - Inhalation - Donnée non disponible. |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|-------------------------------------|--|
| Écotoxicité | CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 3.79 mg/L - 96h. CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0.27 - 0.36 mg/L - 48h. CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - 0.048 mg/L - 72 h. |
| Persistence et dégradation | Biodégradabilité Résultat: - Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable. |
| Potentiel de bioaccumulation | Bioaccumulation Cyprinus carpio (Carpe) - Facteur de bioconcentration (FBC): 253 |
| Mobilité dans le sol | Mobilité peu probable dans l'environnement en raison de sa faible solubilité dans l'eau. |
| Autre effets nocifs | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|----------------------------|----------------------------------|
| Numéro UN | 2811 |
| Appellation réglementaire | SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. |
| Classification du TMD | 6.1 Matières toxiques |
| Groupe d'emballage | III |
| Indice de quantité limitée | 5kg |
| Indice PIU | - |
| Dispositions particulières | 16 (Diphénylamine) |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|--|
| SIMDUT CANADA | Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2 Toxicité aiguë-Orale catégorie 3 Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 3 Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 3 |
|---------------|--|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-02-06